

Compte rendu de séance

Séance du 14 OCTOBRE 2021

L'an 2021, le 14 octobre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Gilles MICHEL, Maire.

Présents: M. Gilles MICHEL, Maire, Mmes : Céline AUBRY, Corinne COLLIGNON, Marie LAHR, Karine LAMBIN, Viviane MEUNIER, MM : Romuald COCU, Arnaud HANNEQUIN, Stéphane JENNEPIN, Jean-Pierre LOUIS.

Absents excusés : Monsieur Sébastien DI FIORE ayant donné pouvoir à Monsieur Romuald COCU
Madame Magali CLARY ayant donné pouvoir à Madame Céline AUBRY
Monsieur Sébastien GIRARD ayant donné pouvoir à Madame Karine LAMBIN

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 10

Date de la convocation : 7 octobre 2021

Date d'affichage : 7 octobre 2021

Acte rendu exécutoire :

après dépôt en PRÉFECTURE DES ARDENNES

le : 18 octobre 2021

et publication ou notification

du : 18 octobre 2021

A été nommé(e) secrétaire : Monsieur Stéphane JENNEPIN

Objet(s) des délibérations :

SOMMAIRE

PROVISION POUR DÉPRÉCIATION DE COMPTES DE TIERS - 2021_035

RESTES À RECOUVRER (ADMISSION EN NON VALEUR) - 2021_036

DÉCISIONS MODIFICATIVES - 2021_037

PLAN BIBLIOTHÈQUE - 2021_038

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - 2021_039

RECRUTEMENT PERSONNEL CENTRE AÉRÉ - 2021_040

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA CAF DES ARDENNES - 2021_041

ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ DE LA F.D.E.A. - 2021_042

ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DE FOURNITURE DE GAZ DE LA F.D.E.A. - 2021_043

DÉLÉGATION AU PARC NATUREL RÉGIONAL (TITULAIRE ET SUPPLÉANT) - 2021_044

DÉLÉGATION AUX COMMUNES FORESTIÈRES (TITULAIRE ET SUPPLÉANT) - 2021_045

REMPLACEMENT D'UN MEMBRE SUPPLÉANT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - 2021_046

ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE 2^{ème} SESSION 2021 / RÉPONSE À L'APPEL « MANIFESTATION D'INTÉRÊT - 2021_047

INTÉGRATION DE DEUX MEMBRES DU CONSEIL A LA COMMISSION FETES ET VIE ASSOCIATIVE ET CULTURELLE - 2021_048

Monsieur le Maire propose qu'un point soit rajouté à l'ordre du jour à savoir l'intégration de 2 membres du conseil municipal à la commission fêtes et vie associative et culturelle.
Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte le rajout du point à l'ordre du jour à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 11 AOÛT 2021

Le Conseil Municipal approuve unanimement le compte rendu du 11 août 2021.

PROVISION POUR DÉPRÉCIATION DE COMPTES DE TIERS - 2021_035

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal le risque de non recouvrement de dettes concernant les droits de place, le remboursement de livres de bibliothèque et les factures d'eau de plusieurs administrés.

Madame la Trésorière indique que le retard de paiement constitue un indicateur de dépréciation une créance, c'est pourquoi il est considéré que les pièces en reste depuis plus de deux ans doivent faire l'objet de dépréciations à minima à hauteur de 15%.

La provision doit être constituée par délibération à hauteur du risque d'irrécouvrabilité, lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur comptes de tiers est compromis malgré les diligences exercées par le comptable public.

Au vu de l'état des restes à recouvrer, Monsieur le Maire propose de provisionner la somme de 114.66 €.

Exercice 2012 - compte 491 - 3 factures d'eau pour 28.87€

Exercice 2014 - compte 491 - 4 factures droits de place pour 28.50€

Exercice 2015 - compte 491 - 8 factures droits de place pour 52.50€

Exercice 2017 - compte 496 - 1 facture perte de livre de bibliothèque pour 4.80€

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L2121-29, L2321-2, L2322-2, R2321-2 et R2321-3,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,
- Considérant que le régime de provisionnement semi-budgétaire est de droit commun pour les communes,
- Considérant que le risque d'irrécouvrabilité de certaines dettes est avéré,

DÉCIDE de constituer une provision pour risques et charges d'un montant de 114.66€ pour des créances concernant les droits de place, livres de bibliothèque et factures d'eau en lieu et place d'administrés réputées non recouvrables,

DÉCIDE d'imputer ce montant à l'article 6817 « dotation aux provisions pour dépréciation d'actifs circulants » du budget général de la commune.

RESTES À RECOUVRER (ADMISSION EN NON VALEUR) - 2021_036

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal des titres de recettes ont été émis à l'encontre d'administrés pour des sommes dues sur le budget de la commune.

Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public.

Il convient de les admettre en non-valeur.

Le Conseil Municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrévocables,
Considérant l'état des produits irrécouvrables dressés par Madame la Trésorière,
Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,
Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

DÉCIDE d'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant de 811.40€ correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 3189740211 dressée par Madame la Trésorière

Exercice 2010

Titre	Montant	Nature
7134772001	166.09€	Factures d'eau

Exercice 2011

Titre	Montant	Nature
7134811001	26.31€	Factures d'eau

Exercice 2014

Titre	Montant	Nature
T-101	50.00€	Droits de place
T-140	60.00€	Droits de place
T-166	40.00€	Droits de place
T-71	40.00€	Droits de place

Exercice 2015

Titre	Montant	Nature
T-133	50.00€	Droits de place
T-137	40.00€	Droits de place
T-16	40.00€	Droits de place
T-41	40.00€	Droits de place
T-46	50.00€	Droits de place
T-6	50.00€	Droits de place
T-86	40.00€	Droits de place
T-93	40.00€	Droits de place

Exercice 2017

Titre	Montant	Nature
T-177	47.00€	Livres bibliothèque
T-178	32.00€	Livres bibliothèque

Les sommes nécessaires sont prévues au chapitre 65, article 6541.

DÉCISIONS MODIFICATIVES - 2021_037

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les décisions modificatives suivantes :

Modification de crédits :

Provision pour créances contentieuses

- Fonctionnement compte 6817 + 114.66 €
- Fonctionnement compte 615221 - 114.66€

Mise en non-valeur

- Fonctionnement compte 6541 + 500.00€
- Fonctionnement compte 615221 - 500.00€

Ouverture de crédits ATDO ONF

- Dépenses d'investissement chapitre 041 compte 2121 + 3000.00€
- Recettes d'investissement chapitre 041 compte 2031 - 3000.00€

PLAN BIBLIOTHÈQUE - 2021_038

L'Inspecteur de l'Education Nationale adjoint en charge du 1er degré de la direction des services départementaux de l'Education Nationale a sollicité Monsieur le Maire pour élaborer un projet de création ou de revitalisation d'une bibliothèque au sein de l'école de Gespunsart.

Une subvention de 1500 euros sera alors allouée à la Commune.

Cette subvention devra être complétée par une contribution de la part de la Commune.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'attribuer 300 euros au titre de ce dispositif.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - 2021_039

Après étude des différents dossiers de demande de subvention des associations, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

- PRÉVENTION ROUTIÈRE : 100.00€
- LES RESTOS DU CŒUR : 300.00€
- LES DONNEURS DE SANG : 150.00€
- L'ENTENTE BOULISTE : 600.00€ (Mme Marie LAHR n'a pas assisté au vote)
- ENTENTE CYCLOS ET MARCHEURS : 1200.00 €

RECRUTEMENT PERSONNEL CENTRE AÉRÉ - 2021_040

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide le recrutement de six personnes pour les centres aérés de Février, Pâques, Juillet et la Toussaint 2022 (modulé en fonction du nombre d'enfants inscrits).

- approuve les salaires suivants :

Directeur (trice) : grille indiciaire filière animation – grade adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe
- indice brut 452 – majoré 396 – Echelon 7

Animateur diplômé (titulaire du BAFA) : grille indiciaire filière animation – grade adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe

- indice brut 387 – majoré 354 - Echelon 6

Animateur non diplômé : grille indiciaire filière animation – grade adjoint d'animation

- indice brut 354 – majoré 332 – Echelon 1

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LA CAF DES ARDENNES - 2021_041

La Commune qui est gestionnaire d'ALSH, a signé une convention d'objectifs et de financement avec la Caf des Ardennes. Celle-ci arrive à échéance le 31/12/2021.

Afin de garantir la continuité des financements de la C.A.F. pour 2022, nous avons transmis l'ensemble des pièces nécessaires à ce renouvellement début juillet, comme l'avait demandé la Caisse d'Allocations Familiales.

Une nouvelle convention est en préparation et sera présentée fin 2021.

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des suffrages exprimés, le conseil municipal

DÉCIDE

D'adhérer à la convention d'objectifs et de financement avec la C.A.F. des Ardennes.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente convention.

ADHÉSION GROUPEMENT DE COMMANDE DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ DE LA F.D.E.A. - 2021_042

En qualité d'adhérent au groupement de commande pour l'achat d'électricité pour les tarifs C5 dits « tarifs bleus » et/ou pour les tarifs C4 dits « tarifs jaunes », la F.D.E.A. a informé Monsieur le Maire que le marché

subséquent n°1 relatif à l'accord-cadre pour la fourniture et l'acheminement d'électricité arrivera à son terme le 31 décembre 2021.

La FDEA, en sa qualité de coordonnateur du groupement, lancera donc début octobre le marché subséquent n°2 pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de reconduire le marché subséquent n° 2 pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023.

ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDE DE FOURNITURE DE GAZ DE LA F.D.E.A. - 2021_043

En qualité d'adhérent au groupement de commande pour l'achat de gaz naturel, la F.D.E.A. a informé Monsieur Le Maire que le marché subséquent n°1 relatif à l'accord-cadre pour la fourniture et l'acheminement de gaz arrivera à son terme le 31 décembre 2021.

La FDEA, en sa qualité de coordonnateur du groupement, lancera donc début octobre le marché subséquent n°2 pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de reconduire le marché subséquent n° 2 pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023.

DÉLÉGATION AU PARC NATUREL RÉGIONAL (TITULAIRE ET SUPPLÉANT) - 2021_044

Suite à la démission de Monsieur Pascal LATHUIN, 3^{ème} adjoint, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à son remplacement au sein de la délégation au Parc Naturel Régional.

Monsieur le Maire propose de ne pas voter au scrutin secret.
Monsieur Romuald COCU, 3^{ème} adjoint propose sa candidature.

Monsieur Romuald COCU étant suppléant de Monsieur Pascal LATHUIN, il sera également proposé à son remplacement
Monsieur Sébastien DI FIORE conseiller municipal propose sa candidature en tant que suppléant

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Élit Monsieur Romuald COCU comme titulaire à la délégation au P.N.R.
- Élit Monsieur Sébastien DI FIORE comme suppléant à la délégation au P.N.R.

DÉLÉGATION AUX COMMUNES FORESTIÈRES (TITULAIRE ET SUPPLÉANT) - 2021_045

Suite à la démission de Monsieur Pascal LATHUIN, 3^{ème} adjoint, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à son remplacement au sein de la délégation aux communes forestières.

Monsieur le Maire propose de ne pas voter au scrutin secret.
Monsieur Romuald COCU, 3^{ème} adjoint propose sa candidature.

Monsieur Romuald COCU étant suppléant de Monsieur Pascal LATHUIN, il sera également proposé à son remplacement,

Monsieur Sébastien DI FIORE conseiller municipal propose sa candidature en tant que suppléant

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Élit Monsieur Romuald COCU comme titulaire à la délégation aux communes forestières
- Élit Monsieur Sébastien DI FIORE comme suppléant à la délégation aux communes forestières
-

REMPLACEMENT D'UN MEMBRE SUPPLÉANT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES - 2021_046

Suite à la démission de Monsieur Pascal LATHUIN, 3^{ème} adjoint, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à son remplacement au sein de la commission d'appel d'offres.

Monsieur le Maire propose de ne pas voter au scrutin secret.

Madame Karine LAMBIN propose sa candidature

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Élit Madame Karine LAMBIN comme suppléante de Monsieur Arnaud HANNEQUIN à la commission d'appel d'offres.

ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE 2^{ème} SESSION 2021 / RÉPONSE À L'APPEL « MANIFESTATION D'INTÉRÊT 2021_047

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le souhait de la commune de participer au dispositif d'élaboration d'un Atlas de la Biodiversité Communale ABC, appel à projets lancé par l'Office français de la biodiversité (OFB).

L'OFB (Office français de la biodiversité) propose aux communes et intercommunalités de réaliser un diagnostic précis de leur territoire pour mieux préserver et valoriser leur patrimoine naturel.

L'ABC est un véritable outil stratégique de l'action locale, les ABC offrent, bien au-delà d'un simple inventaire naturaliste, une cartographie des enjeux de biodiversité à l'échelle d'un territoire donné.

La mise en œuvre d'un ABC poursuit trois objectifs :

- **Mieux connaître la biodiversité** sur le territoire de la commune.
- **Sensibiliser et mobiliser** les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la préservation de cette biodiversité ;
- **Faciliter la prise en compte des enjeux de biodiversité** dans les politiques locales d'aménagement et de gestion des territoires **et aider à la prise de décisions.**

Aussi afin de mieux connaître le patrimoine naturel de la ville et de valoriser la biodiversité, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'associer et de solliciter le Parc Naturel Régional des Ardennes pour l'appui qui sera apporté dans le projet et l'association ReNard en tant que prestataire.
- D'approuver la candidature de la commune au dispositif « Appel à projet de l'Atlas de la Biodiversité Communal » présentant un dossier de l'ordre de 27452 Euros soit une participation communale de 5490.36 euros sur 2 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la candidature de la Commune à l'appel à projets de l'Office Français de la Biodiversité.
- De contribuer au plan de financement proposé.
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents et actes administratifs afférents.

INTÉGRATION DE DEUX MEMBRES DU CONSEIL DANS LA COMMISSION FÊTE ET VIE ASSOCIATIVE - 2021_048

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que deux membres du dit conseil souhaitent intégrer la commission fêtes et vie associative et culturelle.

Il s'agit de Madame Corine COLLIGNON, 2^{ème} Adjointe et Madame Céline AUBRY, Conseillère Municipale Déléguée.

Monsieur le Maire propose de ne pas voter au scrutin secret.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte que Madame Corine COLLIGNON, 2^{ème} Adjointe et Madame Céline AUBRY, Conseillère Municipale Déléguée intègrent la commission fêtes et vie associative et culturelle.

Après avoir remercié l'assemblée, Monsieur le Maire lève la séance à 21 heures 00.

En Mairie le 18 octobre 2021

Le Maire,
Gilles MICHEL

